

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

PCS et DICRIM : sécurité maximale !

Des dispositions législatives et réglementaires ont imposé ces dernières années l'information de la population concernant les risques majeurs auxquels elle peut être exposée.

Les événements récents comme la tempête Xynthia en Vendée ou les inondations dans le Var nous rappellent régulièrement que nul n'est à l'abri d'une catastrophe naturelle, d'accidents ou d'incidents graves.

La Commune de Soultz-les-Bains a donc décidé de se préparer à gérer au mieux les sinistres éventuels et pour ce faire, de développer une politique de prévention et d'information sur les risques majeurs avec comme outils le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et le DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) que nous vous présentons dans ce dossier.

Le PCS c'est quoi ?

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un document de travail interne à la commune qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes les situations extrêmes. Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

Il organise entre autres :

❖ L'alerte et l'information de la population en cas de survenance d'un événement potentiellement dangereux :

- pour pouvoir alerter les concitoyens par tous les moyens disponibles afin que chacun puisse adopter un comportement adéquat et se mettre en sécurité en appliquant les consignes prévues par le DICRIM,
- pour informer de l'évolution de la situation afin que tout le monde sache ce qui se passe
- pour informer de la fin du sinistre lorsque tout danger est écarté et des mesures d'accompagnement prévues (organisation mise en place pour aider la population...).

❖ L'organisation communale de gestion de l'événement

A tout moment (24 heures sur 24), la commune doit être à la fois en mesure de recevoir une alerte des autorités et capable de diffuser une alerte à la population et aux équipes communales. Cette organisation fonctionne uniquement en cas de risques majeurs avérés ou en cas d'événements nécessitant une réponse communale (par exemple : chutes de neige exceptionnelles nécessitant un hébergement d'urgence, inondations, accident de la route...).

La mise en œuvre du PCS se fait avec les moyens matériels et humains de la commune, (fonctionnaires, matériels...) ainsi qu'avec les moyens privés pouvant être réquisitionnés.

Que contient le PCS ?

- Les coordonnées des personnes ressources (élus, agents...)
- Les formulaires (réquisition, ...)
- L'organisation du Poste de Commandement Communal
- Des messages d'alerte pré-préparés
- Les moyens techniques des entreprises privées pouvant intervenir (bus, hôtels, magasins d'alimentation...)
- Les consignes et fiches réflexes pour chaque risque
- La liste des lieux pouvant accueillir du Public, des enfants, ... pour un éventuel hébergement d'urgence
- Les lieux de regroupement, les itinéraires d'évacuation
- Les moyens et la méthodologie pour alerter la population



Le DICRIM, c'est quoi ?

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document d'information préventive ayant pour but de répondre aux questions légitimes des citoyens relatives aux risques naturels et technologiques :

- Quel sont les risques dans ma commune ?
- Où s'informer ?
- Que font les pouvoirs publics pour gérer le risque ?
- Que dois-je faire pour limiter les conséquences du risque ?

Dans ce document, chaque risque est présenté :

- la nature du risque
- les zones exposées
- les mesures de **PREVENTION** prises :
 - au niveau de l'État
 - au niveau de la Mairie
- Les **BONS REFLEXES** à adopter en cas d'évènements
 - avant
 - pendant
 - après

Pour mieux vous informer sur les risques naturels ou technologiques présents dans notre ville, vous pouvez télécharger le DICRIM sur : www.soultz-les-bains.fr

Commune de Soultz les Bains
Département du Bas-Rhin



Inondation



Séisme



Glissements de terrain

En cas de danger ou d'alerte

1. **abritez-vous**
schützen Sie sich
take shelter
2. **écoutez la radio**
hören Sie das Radio
listen to the radio
Radio France Bleu Alsace 101.4 FM
3. **respectez les consignes**
Respektieren Sie die Anweisungen
follow the instructions
 - > **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Lassen Sie Ihre Kinder in der Schule
don't seek your children at school
 - > **ne téléphonez pas**
Benutzen Sie kein Telefon
don't phone

Pour en savoir plus, consultez

> À la Mairie : le DICRIM dossier d'information communal sur les risques majeurs

> Sur internet : www.soultz-les-bains.fr

En cas de risques majeurs ou de catastrophes, ayons les bons réflexes









INONDATIONS











TREMBLEMENTS DE TERRE











MATIÈRES DANGEREUSES










INTEMPÉRIES











RISQUE NUCLÉAIRE

Les différents types de risques susceptibles d'affecter la Commune de Soultz-les-Bains

Risques d'origine naturelle

- Inondation
- Coulées de boues
- Mouvements de terrain
- Séisme
- Fortes chutes de neige
- Grand Froid
- Canicule
- Feux de forêt

Risques d'origine technologique

- Transport de matières dangereuses par voie routière
- Chute d'aéronef

Risques sanitaires

- Accident nucléaire
- Epidémies, Maladies contagieuses, Pandémies grippales
- Exposition au plomb
- Insectes nuisibles

Depuis 1980, Soultz-les-Bains a fait l'objet de 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et des coulées de boues et d'un autre au titre de la tempête de 1999.

Le risque inondation

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Bruche: Il a été prescrit par arrêté préfectoral le 25 Novembre 1992. Ce PPRI définit notamment ce phénomène et les risques qui en découlent et propose un zonage des terrains concernés en fonction de leur vulnérabilité.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Mossig. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 janvier 2007. Ce PPRI définit notamment ce phénomène et les risques qui en découlent et propose un zonage des terrains concernés en fonction de leur vulnérabilité.

Le risque coulées de boue

Les phénomènes d'érosion hydrique ont fortement diminué dans les secteurs pentus occupés par le vignoble, grâce à la pratique généralisée de l'enherbement par les vignerons locaux

Ainsi ont déjà été réalisées la mise en place de fascines, de grilles-avaloirs, d'un débourbeur et d'une bande enherbée au pied des champs de maïs

Afin de limiter le transfert de boues, des aménagements conservatoires ont été mis en place dans la commune par la création d'obstacles favorisant le stockage de boues sur les versants et pour filtrer la boue lors d'orages violents comme la mise en place de bandes enherbées et de fascines.

Autre mesure de protection mise en place : un bassin d'orage en béton, rue des Vignes

Le risque sismique

Soultz-les-Bains est classée en zone de sismicité modérée de niveau 3 sur 5. Depuis 1880, sept tremblements de terre ont été ressentis dans notre commune. La principale mesure de protection contre le risque sismique est l'application des normes parasismiques, qui sont des règles de construction définies par la loi du 22 juillet 1987.

Le risque Transport de Matières Dangereuses

A Soultz-les-Bains, le Transport de Matières Dangereuses se fait essentiellement par voie routière. La prévention des risques liés aux transports de matières dangereuses par la route reposent sur des réglementations strictes s'imposant aux transporteurs.

En cas de danger, soyez informés



Service d'alertes VOXALIS, par mail et par sms

La Commune de Soultz-les-Bains met à votre disposition un service d'alertes météorologiques, accidents, travaux, santé... par mail et par sms.

Pour en bénéficier, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la commune : www.soultz-les-Bains.fr à partir du 1^{er} février 2013

Dès que vous entendez le signal national d'alerte (la sirène)

Mettez-vous à l'abri et écoutez la radio :

- France Bleu Alsace: 101, 4 FM
- Top Music: 94, 5 FM

Vous disposerez alors de plus amples informations sur la nature de l'évènement, l'évolution de la situation et les bons réflexes à adopter.

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger**
- **Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours**

La Réserve Communale de Sécurité Civile de la Commune de Soultz-les-Bains, un élément de réponse du PCS.

Lors de sa réunion du 1^{er} avril 2011, le Conseil Municipal de Soultz-les-Bains a décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile comme la loi du 13 août 2004 le préconise.

Il est en effet apparu la nécessité d'organiser les différentes bonnes volontés qui se manifestent lors d'une situation d'urgence et surtout de les doter d'un statut leur assurant une protection juridique et sociale dans le cadre de leur aide.

Une consultation a été réalisée en mai 2012 afin de constituer la réserve communale de sécurité soultzoise.

Si vous êtes intéressé par un engagement citoyen, vous aussi pouvez rejoindre la Réserve Communale
Contact en mairie : 03 88 38 10 24



DEVENEZ VOLONTAIRE... PARTICIPEZ A LA RESERVE CIVILE ET CITOYENNE

- Assurer des actions de soutien et d'assistance à la population
- S'engager en tant que citoyen dans le domaine de la sécurité civile
- Informer la population sur les risques majeurs



Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante.

Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Trousse d'urgence de base

- Eau – prévoir au moins deux litres par jour par personne. (*Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation*)
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (*n'oubliez pas de remplacer l'eau et les aliments une fois par an*)
- Trousse de premiers soins
- Articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures comme des billets de 10 € et monnaie pour les téléphones payants (*Les guichets automatiques et les réseaux bancaires pourraient ne pas fonctionner pendant une urgence ou une panne de courant. Vous pourriez avoir du mal à utiliser vos cartes de crédit.*)

Autres articles recommandés

- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Sifflet (*pour attirer l'attention au besoin*)
- Sacs poubelles (*hygiène personnelle*)
- Papier wc et autres articles d'hygiène personnelle
- Gants de protection
- Outils de base (*marteau, pinces, clef, tournevis, attaches, gants de travail*)
- Petit réchaud et combustible
- Deux litres d'eau par jour par personne pour la préparation des aliments et l'hygiène